

A MONSIEUR LE RÉDACTEUR

DE L'ÉMANCIPATION.

La presse s'est vivement préoccupée du projet des fortifications de Paris, décrété par M. Thiers, en l'absence des chambres, attendu l'urgence d'une mesure qui ne doit être terminée que dans cinq années. Le ministère du 29 octobre a hérité de ce projet et l'a présenté aux chambres; les partis se sont donné rendez-vous sur ce terrain, non pour se combattre, mais pour se concilier: donnez-nous les forts détachés, nous vous accorderons l'enceinte continue, disaient les uns; accordez-nous l'enceinte, nous vous donnerons les forts, disaient les autres; et, au moyen de ces concessions mutuelles, le pays, mis en présence d'une dépense effroyable, se demandait: *Qui trompe-t-on, ici?*

La presse dévouée au ministère du 1^{er} mars était unanime; il fallait donner un bil d'indemnité à la témérité de son chef, et ménager son retour aux affaires. Le rejet de ce projet était la mort politique de M. Thiers; comment galvaniser plus tard ce cadavre?

La presse de la cour qui, depuis 1833, n'a pas perdu l'espoir de faire revivre le projet des bastilles, appuyait, à son tour, ce malencontreux projet.

Le *National* s'était aussi prononcé: il le voulait par des motifs de haute politique, à la sincérité desquels je suis le premier à rendre hommage; mais je crois qu'il s'est trompé, et qu'il a mal vu la question.

Le *Commerce*, le *Journal du Peuple*, la *Revue du Progrès*, la *Sentinelle de l'Armée*, ont lutté avec un talent et une persévérance dignes d'éloges contre toute la presse parisienne; j'ai partagé leur avis; je me suis inscrit, et j'ai parlé contre la loi.



Si mon opinion avait pu être chancelante un instant, la discussion l'aurait consolidée, et les révélations de la tribune auraient mis fin à tous les doutes; mais je n'ai pas douté; ma conviction était le résultat de mûres réflexions, et je m'honore d'y être resté fidèle.

Si réellement il avait été question de fortifier Paris contre une guerre d'invasion ou de principes, qui pourrait douter de mon dévoûment à la révolution de Juillet, aux grands principes de 89? Qui ne sait qu'il n'y a pas de sacrifices auxquels ne soit prêt tout citoyen jaloux de l'honneur, de la gloire et de l'indépendance de son pays? Mais pour défendre Paris contre l'étranger, il faut suivre l'avis du maréchal Soult, il ne faut pas adopter le plan *accepté* par M. le président du conseil. A ce sujet, il est de ces choses qui passent inaperçues pour bien des gens et qui révèlent tout un système. Avez-vous compris toute la portée du discours de M. le ministre des affaires étrangères, lorsqu'il est venu excuser le peu de dextérité des paroles du président du conseil, et nous dire: « *M. le maréchal Soult avait conçu un plan tout différent de celui qui est soumis à la discussion : c'est celui qu'il a développé à la ribune ; je m'incline devant sa haute capacité, car, pour moi, je n'entends rien à la question militaire, stratégique; je me trouve rais ridicule d'en parler; je crois que M. le maréchal était l'homme le plus compétent pour donner le plan de défense de Paris, mais il a cédé à la majorité du conseil, qui lui a proposé le projet en discussion, et il l'a accepté.* »

Voilà donc M. Guizot qui déclare qu'il n'entend rien à la question d'art, stratégique, militaire, et qu'il substitue son opinion, lui, qui de son aveu n'y entend rien, à celle de l'homme qu'il déclare le plus capable. Mais il n'est pas seul; M. Guizot, n'y a rien entendu dans le conseil. Croyez-vous que la majorité en sache davantage? Aucun d'eux n'a osé le prétendre. Deux avocats, deux professeurs à la Sorbonne, un manufacturier, un financier et un économiste de la jeune doctrine, voilà sept *incompétens*, sur neuf délibérans; qui font adopter un plan (qu'ils n'ont pu appuyer d'un seul mot dans la discussion), et rejettent celui d'un seul homme spécial devant la capacité duquel ils s'inclinent, disent-ils. Cela ne rappelle-t-il pas M. l'évêque d'Hermopolis appuyant seul un plan semblable présenté à Charles X, par M. de Clermont-Tonnerre?

La presse départementale placée loin des révélations plus ou moins explicites de la tribune, a partagé cet engouement pour les fortifications; elle a dû subir l'influence de la presse de Paris, et croire que c'était dans la vue de résister à l'étranger que M. Thiers avait décrété d'urgence une mesure aussi grave. Qui n'aurait été pris à tant d'habileté? Le traité du 13 juillet venait de mettre la France au ban de l'Europe; un *memorandum* guerrier semblait annoncer qu'enfin, fière de son isolement et de l'injure qu'on venait de lui fai-

re, elle voulait sortir de l'état d'humiliation où l'avaient jetée les traités de 1815. Un projet général d'armement semblait se lier avec l'idée de faire de la capitale un point sérieux de résistance; le moment était donc bien choisi pour lancer ce projet gigantesque, de faire de Paris un boulevard formidable contre l'étranger; et cependant il n'en était rien; c'était le projet abandonné des forts détachés de 1833, qui se renouvelait, et, pour en pallier tout le danger, on y joignait le plan d'une enceinte continue qui devait en assurer le succès, sauf à ne pas la faire: ce qu'on se réservait *in petto*.

Le ministère du 1^{er} mars à peine installé, convoque le comité des fortifications, qui s'assemble le 19, et délibère, contre tous les précédens avis qu'il a été appelé à donner depuis vingt ans, qu'il y a lieu d'adopter le plan qu'il a repoussé jusques là. Nanti de cette délibération, on attend le moment de la faire servir au projet d'embastiller Paris, et lorsque arrive le traité du 15 juillet, la rupture avec l'Europe, on a l'air de se mettre en mesure pour défendre la dignité du pays; et c'est alors qu'on décide, par ordonnance, qu'il y a urgence à prendre une mesure, que la crainte de la guerre semble dicter, mais qui avait été réellement prise avant ces événemens, puisqu'elle date des premiers jours du mois de mars. Voilà ce que nous ont appris des pièces officielles portées à la tribune par MM. Dufaure et Passy. Pour en atténuer l'effet, on disait aux gens à petites passions: «Mais vous voyez bien que c'est une guerre de portefeuille; ces messieurs veulent être ministres;» c'est possible, mais M. Thiers et les siens ont-ils renoncé à le redevenir? Et qu'importent aux hommes nationaux ces petites querelles d'intérieur? toujours est-il que les faits restent avec toute leur gravité. Alors on comprend que la question *militaire*, soutenue dans le conseil par le maréchal Soult, ait dû céder à la question *politique*, et que dès qu'il n'a plus été question de défendre Paris contre l'étranger, M. le maréchal, qui tient avec raison beaucoup plus à sa gloire militaire, qu'à sa réputation politique, ait cédé devant la majorité politique du conseil.

Cependant tout n'était pas encore dit, et la discussion devait jeter encore de plus vives lumières. Le général Schneider avait proposé un amendement qui supprimait l'enceinte, ne voulait que les forts détachés, mais les reportait à 4,000 mètres du mur d'octroi: c'était doubler la distance où les plaçait le rapport de la commission et épargner à l'état une dépense de 63,000,000 (que l'on peut doubler sans être taxé d'exagération.)

C'était la ruse du plan de M. Thiers, qui ne pouvait être adopté qu'avec les votes de ceux qui voulaient l'enceinte. L'émotion fut vive dans la commission, et son rapporteur rassembla tout ce qu'il possède de talent pour rétablir son projet et faire échouer cet amendement. Le spectacle donné au pays dans cette mémorable discussion s'effacera difficilement: c'est la ruine des fictions constitutionnelles. On voyait, d'un côté, un ministre qui a proposé un projet de loi et

qui a pris, en outre, l'engagement dans le sein de la commission de le soutenir, laisser tout le poids de la discussion au rapporteur, qui semblait jouer, par réminiscence, le rôle de président du conseil; et lorsque, forcé de prendre la parole, le président réel du conseil monte à la tribune, on l'écoute pendant une heure parler contre la loi, inviter le commissaire du roi à faire comme lui, tout en disant, à la fin, que c'est la loi qu'il a défendue.

La commission a stipulé la *simultanéité* des travaux de l'enceinte et des forts, et avant de se prononcer pour ou contre l'amendement, le président du conseil veut que la commission dise comment elle entend la *simultanéité* des travaux, et ce n'est que lorsqu'elle a déclaré qu'elle n'en ferait pas une question capitale, qu'alors on essaie de l'amendement Schneider, sauf à reprendre la loi s'il n'est pas adopté.

Pour un esprit clairvoyant, un homme de bonne foi exempt de tout esprit de coterie, qui ne prend pas intérêt aux misères parlementaires, à qui il importe peu de savoir, entre MM. Soult, Guizot, Thiers, Molé, etc., qui sortira le maître du terrain, il n'y a eu qu'une vérité démontrée, c'est que la cour et M. Thiers, dès son avènement, se sont mis d'accord pour r'habiller le projet des forts de 1833. Que pour les obtenir, il fallait contenter ceux qui ne voulaient laisser passer les forts qu'à condition d'avoir l'enceinte, *sauf à ne pas la faire*.

Pour cela, il y avait deux moyens : avec l'amendement Schneider, on ne faisait pas l'enceinte *légalement*, puisque l'amendement la repoussant, il y avait là au moins l'avantage de rester dans la légalité et l'on avait les forts ; avec la loi, on a les forts (même plus rapprochés) mais on est obligé de vouloir en apparence l'enceinte, qu'on ne fera pas, ce qui est une illégalité ; mais avec la manière habile d'interpréter le mot *simultanéité* (qui veut dire à présent, il faut qu'on le sache *l'un après l'autre*,) on se mettra à l'aise.

Il ne restait aux députés qui, comme moi, avaient vu le fonds des choses, qu'une seule règle de conduite, voter d'abord l'amendement Schneider, le faire rénsir, et puis voter contre l'ensemble de la loi : De cette manœuvre toute loyale, il pouvait résulter que les partisans de l'enceinte, se la voyant enlever, eux qui ne consentaient à voter les fonds que pour l'enceinte, se fussent joints à nous, et alors la loi eût été rejetée ; ou bien, si en définitive l'amendement eût résisté à cette dernière épreuve, il valait encore mieux que la loi, car à l'avantage de reculer les forts à 4,000 mètres, se joignait celui d'épargner au trésor 63,000,000.

Toutes ces combinaisons de la sagesse et du patriotisme ont échoué ; la loi a été votée avec un *blanc-seing* au ministère qui pourra faire les forts où il le jugera à propos et en tel nombre qu'il voudra. Ce blanc-seing effrayant est une abdication du pouvoir parlementaire ; il s'est subalternisé, et parmi ceux qui viennent de lui donner

une aussi haute marque de confiance, se trouvent des hommes en bon nombre, qui ont déjà déclaré dans les bureaux, sur la loi des fonds secrets, que le ministère n'a pas leur *confiance*. Et tout cela s'est passé à trois jours de distance.

Quant à moi, je serai sur les fonds secrets ce que j'ai été sur la loi des fortifications, peu confiant dans le ministère, peu jaloux de connaître ses successeurs. Je ne distingue les hommes que par la différence des systèmes, et, comme dans la succession des ministres depuis dix ans, je n'ai vu qu'une pensée, étouffer la révolution, rétroagir vers le passé, comprimer à l'intérieur, pour se faire pardonner à l'extérieur; tant que je ne verrai pas germer une de ces grandes pensées qui replacent les nations au rang qu'elles doivent occuper; tant que mon pays ne sera pas plus respecté au dehors qu'il n'est libre au dedans, je voterai contre les auteurs d'un état de choses qu'ils rendent tous les jours plus déplorable.

Je suis, etc.

JOLY.

Député de la Haute-Garonne.

DISCOURS DE M. JOLY,

PRONONCÉ A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS LE 28 JANVIER 1841.

Messieurs,

En me présentant à cette tribune pour défendre l'amendement de l'honorable M. de Beaumont, je n'ai pas renoncé aux convictions que j'ai apportées dans cette chambre et que la discussion n'a fait que fortifier. Je suis de ceux qui pensent que Paris ne doit pas être fortifié, au moins dans le sens que proposent la commission et le projet de loi du gouvernement.

Il y aurait quelque témérité à moi, entièrement incompetent en ces matières, de traiter les questions stratégiques, et d'examiner les divers systèmes qui ont été avancés sur ce point. Je m'occupe de la question sous le rapport politique. Comme l'honorable maréchal qui descend de la tribune, je me préoccupe aussi vivement que lui de la première de toutes les questions, celle de l'indépendance du pays, qui doit prédominer sur la question de liberté.

Si je croyais que l'indépendance du pays fût menacée, si malgré les événemens récents et des armemens à l'étranger qui ont quelque gravité, on pouvait croire que l'indépendance du pays pût être com-

promise, oh ! croyez-le bien, il y aurait ici unanimité de pensée pour défendre la France et pour armer la capitale ; nous ne serions en désaccord que sur le choix du meilleur des moyens. Mais tandis que, d'un côté, le projet de loisoutenu par l'honorable rapporteur semble présenté dans des idées de guerre offensive, ou tout au moins défensive, d'un autre côté, d'après M. le ministre des affaires étrangères, c'est dans des idées de conservation et de paix, c'est pour rassurer l'Europe sur nos intentions pacifiques, c'est pour raffermir l'ordre et fortifier le pouvoir que le projet de loi vous serait présenté.

Eh ! bien, je ne m'occupe, avec M. le ministre des affaires étrangères, que de la question politique ; et comme il vous le disait naguère, dans une occasion solennelle, je suis, comme lui, plus préoccupé *du dedans que du dehors*.

Cependant un gouvernement prudent doit veiller à toutes les éventualités, et s'il était possible que notre pays fût menacé, qu'une armée ennemie se dirigeât vers notre capitale et voulût l'envahir, il faudrait examiner ensemble quels sont les meilleurs moyens de défendre cette capitale.

Je n'adopte pas le projet de la commission, ni celui du gouvernement. Je ne crois pas que, malgré les citations qu'on a faites, les exemples qu'on a donnés, Paris soit susceptible d'être entouré ni d'une enceinte continue, ni de forts devant servir d'ouvrages avancés. Je trouve mes motifs même dans les préceptes que l'on a donnés et dans les exemples que l'on a choisis. Je ne parlerai pas de l'autorité de Vauban et de Napoléon, contestée, contestable, à la fois attaquée et en un moment rétablie ; je n'aurai recours qu'à l'autorité de la raison.

Mais quelles sont donc dans les excursions que nous avons vu faire à M. le rapporteur, de Varsovie à Vienne, de Vienne à Lisbonne, de Lisbonne à Oporto, quelles sont les grandes capitales fortifiées ? Il n'en est aucune. Est-ce Berlin, où nous avons porté nos armes victorieuses ? Est-ce Vienne, qui a vu flotter aussi le drapeau de la conquête de la France ? Vienne avait des fortifications, elle en avait en 1809, elle n'en a plus. Ce n'est qu'à *Gènes* qu'on a trouvé dans les détails d'un siège glorieux, dont je reporterais toute la gloire à l'illustre maréchal qui nous a rendu un compte si exact de ce qui s'y est passé ; ce n'est qu'à *Gènes* qu'on a trouvé des fortifications et qu'on s'en est servi.

Mais, s'il faut en croire l'illustre maréchal, ce sont des ouvrages extérieurs qui ont servi merveilleusement à la défense de la place ; mais, et c'est pour moi le point capital, il a été constaté que la population de *Gènes* n'était pas alors de plus de 75,000 âmes. Eh bien ! tous vos efforts, tous vos préceptes, tous vos exemples ont contribué à démontrer cette vérité, qu'aucune grande population ne peut être fortifiée utilement, et que si vous avez trouvé une ville à citer, c'est une ville qui avait réduit sa population à 75,000 âmes.

Maintenant, transportez à Paris votre plan de fortification de Gènes, et dites-moi ce que vous ferez en présence d'une population de 900,000 âmes ? Eh quoi ! vous voulez faire prédominer, cela est juste, cela est nécessaire, le régime militaire, pour assurer la défense contre ceux-là même qui ne voudraient pas se défendre ! Vous subordonnez donc le pouvoir légal, régulier, normal, au pouvoir militaire ? Dans cette situation, vous croirez pouvoir imposer à une population qui ne le voudrait pas, la nécessité de la défense. Vous ne le pourrez pas.

En présence des dangers que présentera cette situation de Paris bloqué, réduit à la ration journalière, pourrez-vous maintenir l'ordre dans la population, en lui faisant des distributions quotidiennes ? Ne craignez-vous pas qu'une sédition s'empare des magasins par la violence, et qu'une misérable émeute, causée par la faim, ne vous conduise à une capitulation honteuse où ne vous force à une collision malheureusement déplorable ?

Il faut avoir le courage de dire la vérité à son pays, à la chambre, à tout le monde. (*C'est vrai.*) Eh bien ! dans cette situation que ferez-vous de vos murailles ? Vos remparts ne vous mettront pas à l'abri de ces passions dangereuses de l'exaltation desquelles vous entreteniez naguère, et que les intrigants sont toujours prêts à exploiter. Oui, ces passions, il y aura des hommes qui les exploiteront, des hommes qui n'appartiendront pas à ce que l'on appelle communément les brouillons et les prolétaires, mais qui, se glissant dans les rangs de ce qu'on appelle la bonne compagnie formeront un comité de traites, iront à l'ennemi, lui enseigneront la route, parce qu'ils l'ont déjà parcourue. Et dans cette situation, vous voulez admettre que la capitale puisse être fortifiée et fortifiée d'après les règles que vous indiquez ? Non, cela n'est pas possible.

Cependant, Messieurs, il est des moyens pour défendre même une capitale comme Paris ; je ne veux pas vous les indiquer, mais les puiser dans le remarquable discours prononcé par M. le président du conseil, lorsqu'il a indiqué par quels moyens stratégiques il entendait assurer la défense de la capitale.

Ce n'est pas en se retirant derrière une enceinte continue, mais en faisant un vaste camp retranché, en portant les têtes de pont à Charenton et à St-Denis, qu'il assurerait la défense de la capitale et protégerait votre indépendance menacée. Eh bien, adoptez donc ce système, car il a l'avantage d'éloigner l'ennemi de votre capitale, et il en a un autre, c'est d'assurer, comme vous l'a dit M. le maréchal, dans tous les cas les approvisionnement de Paris, ce qui sera une des plus grandes difficultés que vous aurez vaincu.

Dans le rapport du projet, on a parlé de l'approvisionnement de Paris. Je ne dirai qu'un mot de ces calculs gigantesques. Personne n'y croit, pas plus que l'honorable rapporteur ne croit lui-même à cette possibilité de nourrir entre l'enceinte et les forts détachés, cette

immense quantité de bestiaux dont il a donné la nomenclature. (Rires approbatifs à droite.)

Ainsi, Messieurs, sous tous ces rapports, et sans entrer dans toutes les autres considérations qui ont été suffisamment exposées devant vous, vous devez reconnaître que, pour la défense de Paris. Il n'y a qu'un système possible. Voulez-vous défendre réellement Paris contre l'étranger ? Faites ce que M. le maréchal propose. que si vous voulez au contraire défendre Paris seulement contre Paris, alors prenez ce que M. le président du conseil accepte.

(Voix à gauche : Très bien ! très bien !)

M. Joly : Mais on a dit : les camps retranchés ne tiennent pas : examinez Varsovie, Oporto, ils n'ont pas tenu. Je trouve, messieurs, que ces exemples sont mal choisis. Varsovie n'a pas tenu, mais elle a été mal défendue. Je ne dis pas que les soldats polonais ne soient pas d'excellens soldats; que la cause qu'ils défendaient ne fût légitime. Nous les avons abandonnés; livrés à eux-mêmes, ils ne pouvaient résister au colosse russe; il fallait qu'ils succombassent. Mais il est très facile de compter les camps retranchés qui ont succombé : nous pourrions compter à notre tour, ceux qui ont résisté. A Torres-Vedras, le camp retranché de lord Wellington a résisté pendant un mois, et il n'aurait pu être attaqué sans la diversion faite par le maréchal Soult, qui a abandonné Séville, pour se porter sur Badajoz.

Mais en fait d'enceinte continue, nous pourrions compter le nombre des villes attaquées qui ont succombé; nous pourrions vous faire une nomenclature triste de tous les débris de places fortes tombées devant l'attaque de l'ennemi.

Ainsi des exemples isolés ne prouvent rien et ne peuvent rien prouver en faveur du système qu'on veut faire pardonner.

Je sais bien qu'il y a quelque témérité à affronter l'opinion unanime de la commission et du gouvernement; je sais bien qu'au milieu de la touchante unanimité qui règne entre eux, on s'est permis de traiter à plusieurs reprises ceux qui n'abondent pas dans le sens du projet, d'insensés, d'hommes ridicules, absurdes.

Je ne sais pas jusqu'à quel point un pareil langage peut être parlementaire, mais je m'en inquiète bien peu, parce que je pense qu'on peut être un homme de sens, sans avoir lancé dans le monde un memorandum guerroyant, (rires d'approbation), parce que je pense qu'on n'est pas absurde pour n'avoir pas cru à de vaines menaces qu'on était hors d'état de réaliser, et que si le ridicule s'attache à quelqu'un, ce ne peut être qu'à ceux qui, après avoir cherché à effrayer l'Europe, sont tombés à plat devant le premier coup de canon. (Très bien, très bien).

Ainsi, en résumant ce premier point de discussion, si notre indépendance est menacée, il faut la défendre; mais il faudrait la défendre par les moyens indiqués par M. le maréchal Soult; il faudrait rejeter ce que demandaient le gouvernement et la commission; il le

faudrait surtout lorsque, examinant la question d'indépendance, nous sommes conduits naturellement à examiner aussi les dangers qui menacent la liberté.

Ici, Messieurs, il faut en convenir, il y a eu dans la discussion, dans le résumé de M. le rapporteur, un laisser-aller dont je lui tiens compte. Il convient qu'il peut résulter des fortifications un grand danger pour la liberté; mais plaçant au dessus de tout la question d'indépendance, il nous a dit: « Si je crois l'indépendance de mon pays compromise, eh bien, je me sou mets à subir tout ce qu'il faut pour la défendre, quand même la liberté pourrait en souffrir. »

Voilà pourquoi, messieurs, je donne la préférence au système qui me paraît garantir à la fois la liberté et l'indépendance nationale. Seulement, messieurs, je vous le demande, qu'est-ce que vous voulez faire de ces forts détachés soutenus avec tant d'ardeur par M. le rapporteur en 1833, alors qu'il était ministre des travaux publics? Aujourd'hui tout a été éclairci, dit-on les passions se sont calmées, les dissidences de certains hommes ont cessé. Nous avons besoin encore de nous expliquer le passé pour bien juger le présent, et surtout nous garantir notre avenir. Si nous en croyons les révélations faites depuis, les forts, tels qu'on les proposait alors, étaient un instrument de despotisme; chacun de leurs canons était dirigé, au besoin, contre chacune de nos libertés: et cependant M. Thiers les soutenait alors. M. Thiers se trompait donc, ou il trompait le pays. J'aime mieux croire à la première de ces deux hypothèses.

Mais qui vous dit, messieurs, qu'aujourd'hui M. Thiers ne se trompe pas, comme en 1833? Sera-ce parce qu'il aura reporté aujourd'hui à quelques pas plus loin les forts qu'il voulait alors mettre un peu plus près? Mais non, car d'après tous les calculs qui ont été faits en 1833 et qui se renouvelleront sans doute aujourd'hui, les forts seront aussi menaçans au point où l'on va les mettre, à supposer qu'on fixe les points où ils devront être placés, car le gouvernement et sa commission dans leur touchante unanimité, ne s'en expliquent pas encore devant la chambre. Eh bien! en supposant qu'ils soient placés comme le dit M. le général Schneider, à 4,000 mètres, ils n'en seront pas moins menaçans pour la liberté.

Je ne veux pas aller, à l'aide d'expériences qui sortent de ma spécialité, prouver qu'à telle ou telle distance on pourra atteindre Paris; il y a d'autres considérations à faire valoir, sous un autre point de vue, et en supposant que les feux de différens forts ne puissent pas venir se croiser sur la ville, sous d'autres rapports, quelle que soit la place qu'ils occuperont, ne pourrait-il pas arriver, à un moment donné, qu'on se servit des forts détachés pour intercepter les communications et réduire Paris par la famine?

Cela n'arrivera pas, dit-on. Mais enfin nous avons vu tant de choses, qu'il n'est pas étonnant qu'on puisse craindre de les voir se

renouveler. Un pouvoir exécutif qui se jouerait et de la liberté et de la vie des citoyens, ne pourrait-il pas les contraindre à exécuter toutes ses volontés, en arrêtant les approvisionnements de la capitale? Et pour cela que ferait-il? Il se servirait des forts détachés situés même là où l'on veut les placer.

Sans doute, M. le rapporteur nous a dit : Vous avez raison , les garanties matérielles qu'on peut donner, ne sont pas suffisamment rassurantes : mais nous pouvons vous donner des garanties morales, et celles-là valent mieux.

Et le gouvernement qui oserait tirer avec les forts détachés contre la cité qu'ils devaient protéger, ce gouvernement n'est pas le gouvernement de juillet, ce n'est pas un gouvernement d'ordonnances et Charles X même, avec son droit divin, n'a pas osé le faire; et s'il l'eût fait, il n'aurait pas moins succombé devant la volonté nationale si énergiquement exprimée dans les rues.

Messieurs, je ne fais le procès à personne, je ne récrimine jamais contre le passé; mais les faits contemporains, mais l'histoire de nos jours nous fournissent un enseignement public. Eh bien, moi, je dis que lorsque Charles X a eu le courage de faire mitrailler les citoyens dans la rue, il n'aurait pas hésité à faire tirer le canon sur Paris, s'il avait pu disposer des canons que vous voulez placer dans les forts détachés. Je ne mets aucune différence entre l'homme qui tire dans les rues et l'homme qui tire du mont Valérien ou de Belleville. Et dans cette situation, croyez-vous, bien que votre résolution fût juste et légitime, car elle a triomphé, croyez-vous que si Charles X avait eu à sa disposition des moyens de coercition pareils à ceux des forts détachés, il n'aurait pas lutté plus long-temps qu'il n'aurait pas suspendu, même pour longues années, sa chute rendue dès ce jour-là inévitable?

Non, il n'est pas vrai de dire qu'une révolution juste triomphe toujours. Oui elle triomphe quand elle est faite dans les esprits, qu'elle est devenue une volonté unanime; mais pour la faire passer dans les faits, il y a une transition pénible qui peut être ajournée, modifiée par des moyens violens qu'on peut employer contre elle pour la contenir, pour la réprimer.

Ainsi, Messieurs, le gouvernement de juillet, je le crois, n'ira pas recourir à de pareilles extrémités que celle où a été réduit Charles X; il ne sera pas amené comme lui à faire des ordonnances. Mais nous ne traiterons pas pour le présent, nous devons demander des garanties pour l'avenir: nous ne connaissons pas la succession des temps. C'est pour nos neveux que nous devons prendre des précautions, pour leur garantir la liberté que nos pères nous ont léguée, et que nous devons leur laisser intacte et pure.

Je termine une discussion qui, sans doute vous fatigue depuis plusieurs jours; mais je devais cette protestation solennelle à ceux qui m'ont envoyé dans cette enceinte, et qui repoussent comme moi

toute idée de fortification permanente autour de la capitale. Je la devais surtout, parce que je suis en dissidence avec la presse et les journaux avec lesquels j'ai sympathisé jusqu'à ce jour, pour vous prouver qu'elle était le résultat d'une conviction bien acquise, et qu'elle n'était pas le produit de ce que vous appelez quelquefois, mais à tort, une opposition systématique. Car, messieurs, bien que j'appartienne à ce que vous appelez les partis extrêmes, je me fais un devoir de n'apporter ici que des opinions consciencieuses et en harmonie avec notre constitution.

Dites, je le veux, que j'appartiens à un parti extrême, je m'en honorerai, lorsque vous ajouterez que nous n'apportons à cette tribune que des opinions désintéressées, que nous vous laissons le pouvoir sans partage, que nous n'entendons jamais le conquérir; dites que nous sommes du parti extrême, mais alors nous pourrions nous consoler de cette qualification.

Je vote contre le projet.

Faint, illegible text at the top of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

Faint, illegible text at the bottom of the page, possibly bleed-through from the reverse side.